

Recette Centrale B.P. 1004 L - 1010 Luxembourg Tel.: (+352) 44 905 - 1

IBAN LU31 1111 0114 1970 0000 Code BIC: CCPLLULL

Délai légal: dépôt de la déclaration et paiement de la taxe au plus tard le

	Réservé à l'administration					
to						

Date d'entrée			Comptabilisé		
N° matricule	TVA				

86 ___

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (Loi du 12.02.1979)

(Nom, resp. dénomination sociale)

	(Rue, numéro))	
Bu	ureau d'imposition:	code postal et lieu)	—
I.	Calcul de la taxe à payer	Base d'imposition (hors TVA) TVA	TVA
1	Chiffre d'affaires global:		
٠.	1) Ventes \Box 01 / Recettes \Box 02 (cocher ce qui convient)	03	
	2) Prélèvements privés de biens (art. 13/a)	04+	
	3) Utilisation privée de biens et prélèvements privés de services (art. 16)	05 +	
	4) Affectation de biens (art. 13/b)	06 +	
	5) 07	08 +	
	Sous-total du poin	nt 1: 09	
2.	Exonérations et montants déductibles:		
	 Livraisons intracommunautaires de biens à des personnes identifiées à la TVA dans un autre État membre (art. 43/1/d, e et f) 		
	2) Exportations (art. 43/1/a et b)	12	
	3) Autres exonérations (art. 43)	13	
	4) Autres exonérations (art. 44 et 56quater)	14	
	5) Tabacs fabriqués	15	
	6) Opérations réalisées à l'étranger:		
	 a) Livraisons subséquentes à des acquisitions intracommunautaires dans cadre d'opérations triangulaires, lorsque le destinataire identifié à la TV dans l'État membre de destination des biens y est le redevable de la ta 	VA	
	b) Autres opérations réalisées à l'étranger	17 -	
	7) 18	19	
,	Chiffre d'affaires imposable (hors TVA)		
э.			
	au taux de 15%		_
	6%		
	3%		_+
	12%	,	_ +
	84%	6 82 + 83	= +
	Sous-total de la taxe du poin	nt 3: 41	_
4.	Acquisitions intracommunautaires de biens au taux de		
	1) Acquisitions intracommunautaires de biens (art. 18/1) 15%	6 42 47	_
	2) Livraisons de biens à l'intérieur du pays dans le cadre 6%	6 43 <u>+ 48 </u>	_ +
	des opérations triangulaires et pour lesquelles l'assujetti est le débiteur de la taxe (art. 26/1/a, al. 2)	6 44+ 49	_ +
	12%	6 45 + 50	_ +
	exonéré	ées 85+	
	Total base d'imposition et sous-total de la taxe du point	t 4 : 46 51	_
5.	Acquisitions effectuées dans le cadre d'opérations triangulaires lorsque l'acquisition a été effectuée pour les besoins d'une livraison subséquente à un acquéreur identifié à la TVA dans l'État membre de destination des biens et qui y le redevable de la taxe (art. 18ter/2, al. 2)		
10		52	

Total de taxe (=41 + 51) - à reporter:

Ν°	matricule	TVA			В	ase d'imposition (hors TVA)	TVA
Report de la taxe:						87		
6.	Importatio							
	1) à des	fins de l'	entreprise	au taux de 15%				
				6%				+
				3%				+
				12%			+ 65	+
				exonérées	81		+	
			Sous-total de la ta	ke du point 6, 1):			70	
	2) à des	fins prive	ées	au taux de 15%	57		+ 66	
				6%	58		+ 67	+
				3%	59		+ 68	+
				12%	60		+ 69	+
			Sous-total de la ta	ke du point 6, 2):			71	
	Total de la base d'imposition du point 6: 61							
_								
7.	•		arer par le preneur ou l'acquéreur déb					
	1) Prest	ations de	e services (art. 26/1/c et d)	au taux de 15%				
				6%				+
				3% 12%				+
			_					+
			Sous-to	al du point 7, 1):	422		219	
	2) Livrais	sons de b	piens (art. 26/1/b)	au taux de 6%	92		97	
			Total de la base d'imposition du p	oint 7 (= 422 + 92):	10			
8.	8. Total de la taxe à payer (= 87 + 70 + 71 + 219 + 97) (à reporter au point 12) 72							
II.	Calcul de	e la tax	e en amont déductible					
9.	Taxe en ar	nont	Achats de biens et de services à l'ir					
			2) Acquisitions intracommunautaires d				24	
			3) Importations de biens (taxe déclaré	e ou payee)				+
	4) Affectation de biens (art. 13/b)					+		
	5) Taxe déclarée comme débiteur (art. 48/1/e)					+		
10	6) Taxe acquittée comme caution solidaire (art. 48/1/f) Taxe on amont pan déductible 1) on reposit avec des enérgtions expérées en vertu des est. 44 8 56quetes			artu das art 1/1 & 56quatar		+		
10.	 Taxe en amont non déductible 1) en rapport avec des opérations exonérées en vertu des art. 44 & 56quater 2) en application du prorata visé à l'article 50 			ertu des art. 44 à Joquater				
11	Total do la	tava an	amont déductible (à reporter au point					-
				13)			31	
III.	Calcul de	e l'exce	eaent					
			ayer (report du point 8)				98	
13.	3. Total de la taxe en amont déductible (report du point 11)			73				
14.	4. Excédent (un éventuel excédent de taxe en amont est à marquer d'un signe négatif)			74				
	Le (Les) soussigné(s) certifie(nt) que la présente déclaration est sincère et complète.							
			,1	e				
L							Signa	ature(s)
I.	Rappel							
	L'assujetti d déclaration	indiquée	r à l'État avant la date indiquée en haut d également en haut de la première page. calcul de la taxe et des déductions à opére	A cet effet, il doit d				

II. Remarques importantes

Le formulaire dûment rempli et signé est à retourner au bureau indiqué en haut de la première page.
 Une déclaration séparée est à remettre pour chaque période de déclaration.
 Indiquez s.v.p. votre numéro matricule dans vos courriers et lors de vos paiements.